

**CONVENTION COLLECTIVE EN DATE DU 18 JUILLET 1977 RELATIF A LA  
PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE CONCERNANT LES  
EXPLOITATIONS FORESTIERES DE BASSE-NORMANDIE ET LES  
PROPRIETAIRES SYLVICULTEURS DE L'ORNE**

**ANNEXE I – GARANTIES**

**CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE  
REGIME DE PREVOYANCE  
CRI2010027P00**

	<b>MONTANT DES PRESTATIONS EN % DU SALAIRE ANNUEL BRUT</b>
<b>CAPITAL DECES - PTIA TOUTES CAUSES</b>	
Quelle que soit la situation de famille du participant	100 % TAB
<b>ALLOCATION OBSEQUES</b>	
Décès du conjoint	100 % PMSS
Décès d'un enfant à charge (allocation limitée aux frais réels pour les enfants de moins de 12 ans)	100 % PMSS
<b>MENSUALISATION (sous déduction des prestations brutes de la MSA et dans la limite du salaire net)</b>	
Franchise pour le participant ayant plus de 6 mois d'ancienneté	0 jour en cas d'accident de travail ou maladies professionnelles 7 jours dans les autres cas ( y compris accident de trajet)
Entre 6 mois et 6 ans	30 jours à 90%, puis 30 jours à 66,6%
Entre 6 et 11 ans	40 jours à 90%, puis 40 jours à 66,6%
Entre 11 et 16 ans	50 jours à 90%, puis 50 jours à 66,6%
Entre 16 et 21 ans	60 jours à 90%, puis 60 jours à 66,6%
Entre 21 et 26 ans	70 jours à 90%, puis 70 jours à 66,6%
Entre 26 et 31 ans	80 jours à 90%, puis 80 jours à 66,6%
A partir de 31 ans d'ancienneté	90 jours à 90%, puis 90 jours à 66,6%
<b>INCAPACITE DE TRAVAIL (sous déduction des prestations brutes de la MSA et dans la limite du salaire net)</b>	
Franchise pour le participant ayant plus de 6 mois d'ancienneté	En relais des obligations de maintien de salaire par l'employeur
Indemnités journalières	65 % TA + 15 % TB
<b>INVALIDITE (sous déduction des prestations brutes de la MSA et dans la limite du salaire net) pour le participant ayant plus de 6 mois d'ancienneté</b>	
Rente 1e catégorie	Néant
Rentes 2e et 3e catégories	60 % TA + 10 % TB
<b>INVALIDITE POUR CAUSE D'ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIE PROFESSIONNELLE (sous déduction des prestations brutes de la MSA et dans la limite du salaire net), N étant le taux d'incapacité pour le participant ayant plus de 6 mois d'ancienneté</b>	
Taux d'incapacité N < 33%	Néant
Taux d'incapacité N entre 33% et 66%	Néant
Taux d'incapacité N ≥ 66%	60 % TA + 10 % TB